

Centre d'accueil de Valpré

1 chemin de Chalin
BP 165 - 69131 ÉCULLY Cédex
Tél. 04 72 18 05 05
Fax : 04 72 18 05 99
E-mail : valpre@valpre.com
Site : http://www.valpre.com

Si vous arrivez en voiture par l'A6 (venant de Paris, Dijon ou Belfort), sortie Écully. Au rond-point prenez la direction Écully-Centre, et après 500 m, aux feux, à la hauteur de la Maison de la Rencontre, prenez à gauche la direction Chalin par le chemin Louis Chirpaz (station service à l'angle); passer au-dessus de l'autoroute et au rond-point, prenez en face le chemin de Chalin.

Si vous arrivez en voiture par la périphérique nord : direction Porte de Vaise - avant la Porte du Valvert, rester sur la voie de droite et continuer direction Paris/A6 : sortie Écully. Prendre toujours à droite direction Champagne, puis monter juste avant le Grill Courte Paille, pour prendre à droite la rue du Stade, vers l'Espace Écully. Passer deux rond-points, puis au feu encore à droite le chemin de la Sauvegarde jusqu'au rond-point, et prendre à gauche le chemin de Chalin

Si vous arrivez en voiture depuis la Ville de Lyon : rejoindre la place Valmy (quartier de Vaise), puis prendre la rue Marietton. Avant le viaduc de l'A6, prendre la direction Écully-centre par l'avenue de Verdun, puis au feu à droite le chemin de la Sauvegarde, et au rond-point, le chemin de Chalin

Si vous arrivez en voiture par le tunnel de Fourvière, direction Paris/A6 : sortie Écully. Prendre toujours à droite direction Champagne, pour monter juste avant le Grill Courte Paille

Si vous arrivez par le train :
Depuis la Part-Dieu, prendre le métro ligne B, direction Gerland : changement à Saxe-Gambetta. Depuis Perrache : prendre le métro ligne A : changement à Bellecour. Prendre la ligne D (direction gare de Vaise) station Gorge de Loup ; prendre le bus 19 (direction Écully-Le Pérollier). Arrêt Chirpaz. Revenir au rond-point et descendre le chemin de Chalin. Valpré est à 200 m à pied. (Même ticket : métro + bus)



JOURNÉE FORMATION - ECHANGES

Le parrainage d'enfants en France Une bonne idée pour qui ?



Le mardi 9 mai 2006 Au centre Valpré Lyon-Ecully

Tarif inscription - repas compris

professionnel en formation continue - 145 euros par personne
professionnel hors formation continue - 80 euros par personne
bénévole d'association et étudiant dans la limite des places disponibles - 25 euros
Les fiches d'inscription, accompagnées du règlement à l'ordre de la Fédération de l'Entraide Protestante devront parvenir à :

Fédération de l'Entraide Protestante, Foe-Mme Nathalie Ottmann - 1b quai Saint-Thomas - 67081 Strasbourg cedex - Tel. 03 88 25 90 42 - secretariat@fep.asso.fr
Votre inscription sera confirmée par courrier. L'équipe d'organisation reste à votre disposition pour tout complément d'information.

La Charte nationale du parrainage a été officialisée par Arrêté ministériel le 11 août 2005, publiée au Journal Officiel du 30 août 2005. La volonté de développer le parrainage aujourd'hui passe par la nécessaire réflexion sur la place de chacun, parrain, ainsi que sur celle des associations qui le mettent en œuvre.

Le parrainage des enfants en France : une bonne idée pour qui ?

Le parrainage, sous des formes diverses, existe dans les civilisations traditionnelles et dans les religions depuis la nuit des temps.

Aujourd'hui il se conçoit comme une action destinée à permettre à des enfants ou à des adolescents privés de relations familiales suivies, ou vivant dans leur famille une situation de précarité, de pouvoir disposer d'un "ailleurs" :

- Cet "ailleurs" se définit comme une alternative au lieu de résidence habituelle de l'enfant que ce lieu soit celui de sa vie familiale ou celui de son placement ;
- Cet "ailleurs" permet à l'enfant de découvrir un modèle éducatif complémentaire au modèle parental ou institutionnel dans lequel il vit au quotidien.

Le parrainage est alors souhaité comme la construction d'une relation qui s'inscrit dans la durée entre un enfant et une famille, un couple ou une personne.

● Une réponse substitutive, supplétive ou complémentaire ?

Le parrainage, dans nos religions, fait référence à une volonté parentale de délégation. C'est en se fondant sur ce constat que nous relevons qu'aussi bien affectivement, administrativement et psychologiquement, la mise en œuvre d'un parrainage ne peut ni ne doit s'exonérer de l'autorisation parentale.

Cette affirmation rejoint le cadre légal dans ce qui fait référence à l'exercice de l'autorité parentale. Elle le dépasse aussi en affirmant que, chaque fois que cela sera possible, il importe d'accompagner les parents dans la prise de conscience des concessions que le parrainage implique en matière d'éducation et des nouveaux équilibres affectifs qu'il engendre.

Le parrainage est une histoire à trois : parrain, enfant et famille naturelle. Mais il y a la nécessité de la présence d'un tiers qui puisse garantir le cadre du parrainage et situer la place de chacun.

● Dans quel cadre d'exécution ?

La Charte du Parrainage d'Enfants, proposée par le Comité National du Parrainage a été adoptée par Arrêté des Ministres de la Famille et de la Justice et publié au JO du 30 août 2005.

Les objectifs sont de :

- Préciser les principes fondamentaux de l'éthique du parrainage.
- Offrir des garanties de qualité aux acteurs du parrainage et le sécuriser.
- Contribuer au développement, à la cohérence et à l'harmonisation des pratiques.

● Bien des questions se posent

En 2003 dans son allocution de mise en place du Comité de parrainage, Christian Jacob, Ministre délégué à la famille disait :

.. "Au-delà de la diversité des pratiques, le parrainage repose sur une éthique, un ensemble de valeurs comme le don, l'engagement dans la durée, le respect de la place de chacun."

Ethique, don, engagement, respect, des mots chargés de sens qu'il s'agit d'interroger.

Et d'autres questions se posent...

La Charte peut-elle être un essor pour le parrainage ? Est-elle innovante ou est-elle une réponse éducative à moindre coût ?

Comment est-elle reçue par les professionnels de la Protection de l'enfance, les élus des Conseils généraux ?

Comment trouver des parrains ? Faut-il les indemniser ?

Qu'en est-il des responsabilités de chacun ?

Comment théoriser, comment penser ce lien de complémentarité ?

Comment l'accompagner sans le stériliser ?

Programme

À partir de 9h	Accueil des participants
9h30	Présentation de la journée et introduction <i>Christian Polge, administrateur de la Fédération de l'Entraide Protestante</i>
9h45	Présentation du guide et de la Charte nationale du parrainage d'enfants <i>Comité National du Parrainage</i>
10h15	Vidéo « le parrainage en témoignages ». Les enfants *
10h30	Approche juridique du parrainage <i>Frédérique Eudier, Maître de conférences à l'Université de Rouen Spécialiste en droit de la famille</i>
10h50	Approche psychanalytique « Entre pare haine âge et parrainage » <i>Liliane Goldsztaub, psychanalyste, Maître de conférences en psychopathologie clinique à l'Université de Strasbourg</i>
11h10	Approche théologique à partir de l'Évangile de Marc 10 v. 13 - 16 <i>Hubert Freyermuth, Aumônier à la Fondation Arc en Ciel (EELF Montbéliard)</i>
11h30	Discussion générale
12h15	Vidéo « le parrainage en témoignages ». Les familles *
12h30	Déjeuner au Centre Valpré
14h	Vidéo « le parrainage en témoignages ». Les parrains *
14h15	Les Conseils Généraux et le parrainage <i>Marie-Hélène Gauthier, adjointe Enfance-Famille du département du Rhône Catherine Gauthier, adjointe Enfance-Famille du département de la Drôme Henri-Luc Lavocat, responsable d'une unité de placement familial de la Drôme</i>
14h45	Table Ronde : le parrainage dans l'action sociale à l'enfance <i>Benoît Grosjean, Le Neuhof - Jean-Philippe Bonnetot, le Bercail Nicole Galy, Horizon Parrainage - Antoine et Janine Rebelo, Un enfant Une famille Un représentant de la Mission parrainage de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Lise-Marie Schaffhauser Union Nationale des Associations de Parrainage de Proximité (UNAPP)</i>
15h45	Table Ronde : le parrainage hors action sociale à l'enfance <i>Monique Labastire, Association Thalie Françoise Mège, Grands parents bis Yannick Hervé, Un enfant Une famille Alsace Catherine Peterman, Médecin du Monde Un représentant du Secours Populaire Lise-Marie Schaffhauser, UNAPP</i>
16h45	Conclusion de la journée

* Film réalisé pour le compte de l' UNAPP par Jamel Souid - Nomade Production